



Il sera organisé au moins deux réunions par an dans chaque quartier afin de lister les problèmes rencontrés et d'assurer un suivi des solutions à apporter. Tout ne pourra pas être résolu en un éclair car les moyens de la commune sont loin d'être illimités. Chaque candidat va recevoir une lettre individualisée l'informant de son affectation définitive. Passée cette première étape, les Comités se réuniront avant le 31 août 2021 et détermineront la programmation de leur activité sur l'année à venir.

LANCÈMENT DES COMITÉS CONSULTATIFS ET DES CONSEILLERS RÉFÉRENTS DE QUARTIER

DÉMOCRATIE PARTICIPATIVE

LES PROJETS 2021, une année charnière pour Rives de l'Yon

BUDGET 2021

Des dépenses maîtrisées

ENFANCE-JEUNESSE

Un nouveau Pedt pour Rives de l'Yon

RIVES DE LYON

Hors série Juin 2021

Le déploiement de ces Comités de quartier a pour objectif de favoriser la participation des habitants à la vie de la commune. Ils seront constitués de citoyens volontaires et élus, et auront pour mission de proposer des idées et de suivre leur mise en œuvre. Les Comités de quartier seront créés dans les prochains mois et leur première réunion aura lieu en septembre 2021. Ils auront pour mission de proposer des idées et de suivre leur mise en œuvre. Les Comités de quartier seront créés dans les prochains mois et leur première réunion aura lieu en septembre 2021.

le Journal

Rives de l'Yon

RIVES DE LYON

Hors série Juin 2021

Le déploiement de ces Comités de quartier a pour objectif de favoriser la participation des habitants à la vie de la commune. Ils seront constitués de citoyens volontaires et élus, et auront pour mission de proposer des idées et de suivre leur mise en œuvre. Les Comités de quartier seront créés dans les prochains mois et leur première réunion aura lieu en septembre 2021.

le Journal

Rives de l'Yon

RIVES DE LYON

Hors série Juin 2021

RIVES DE LYON

Hors série Juin 2021

Le déploiement de ces Comités de quartier a pour objectif de favoriser la participation des habitants à la vie de la commune. Ils seront constitués de citoyens volontaires et élus, et auront pour mission de proposer des idées et de suivre leur mise en œuvre. Les Comités de quartier seront créés dans les prochains mois et leur première réunion aura lieu en septembre 2021.

le Journal

Rives de l'Yon

RIVES DE LYON

Hors série Juin 2021

RIVES DE LYON

Hors série Juin 2021

Le déploiement de ces Comités de quartier a pour objectif de favoriser la participation des habitants à la vie de la commune. Ils seront constitués de citoyens volontaires et élus, et auront pour mission de proposer des idées et de suivre leur mise en œuvre. Les Comités de quartier seront créés dans les prochains mois et leur première réunion aura lieu en septembre 2021.

le Journal

Rives de l'Yon

RIVES DE LYON

Hors série Juin 2021

RIVES DE LYON

Hors série Juin 2021

Le déploiement de ces Comités de quartier a pour objectif de favoriser la participation des habitants à la vie de la commune. Ils seront constitués de citoyens volontaires et élus, et auront pour mission de proposer des idées et de suivre leur mise en œuvre. Les Comités de quartier seront créés dans les prochains mois et leur première réunion aura lieu en septembre 2021.

le Journal

Rives de l'Yon

RIVES DE LYON

Hors série Juin 2021

RIVES DE LYON

Hors série Juin 2021

ÉLECTIONS

20 et 27 JUIN

Départementales et Régionales

Les dimanches 20 et 27 juin, vous choisirez vos représentants aux conseils départemental et régional. Les conseillers élus siègeront pendant 6 ans.

FOCUS SUR L'ORGANISATION DES ÉLECTIONS à Rives de l'Yon

OÙ VOTER ?

En raison du double scrutin et des contraintes sanitaires, deux des trois bureaux de vote vont être déplacés :

- BUREAU N°1** : Salle de l'Avenir - Place de Röthenbach - Saint-Florent-des-Bois
- BUREAU N°2** (inchangé) : Foyer des Tilleuls - 9 bis rue des Tilleuls - Saint-Florent-des-Bois
- BUREAU N°3** : Salle polyvalente - rue du Petit Moineau - Chaillé-sous-les-Ormeaux

COMMENT VOTER ?

Les bureaux de vote sont ouverts de 8h à 18h.

Pour voter, il est nécessaire :

- d'être inscrit sur les listes électorales
- de présenter une pièce d'identité (la présentation de la carte électorale est conseillée)

En raison du contexte sanitaire, les électeurs sont encouragés à venir avec leur stylo pour émarger.

Absent le jour de l'élection ?

Vous pouvez voter par procuration. Vous devez alors choisir une personne inscrite sur la liste électorale de Rives de l'Yon pour voter en votre nom. La procuration papier doit être réalisée suffisamment tôt pour être reçue en mairie pour le jour du scrutin. Toutes les informations en mairie ou sur www.interieur.gouv.fr. NOUVEAU : pré-remplissez votre procuration en ligne sur maprocuration.gouv.fr

La commune cherche encore des personnes volontaires pour participer à l'organisation des élections :

- > des assesseurs disponibles entre 8h et 18h
- > des scrutateurs pour participer, à partir de 18h, aux dépouillements.

Vous êtes disponibles et volontaires ? Contactez vos mairies.

QUELS CHAMPS D'ACTION POUR LES DÉPARTEMENTS ET LES RÉGIONS ?

LE DÉPARTEMENT

L'ACTION SOCIALE

Enfance, personnes handicapées, personnes âgées, prestations légales d'aide sociale. 1/2 du budget de fonctionnement du département.

LES COLLÈGES

Construction, entretien et équipement des collèges et gestion des agents techniques, ouvriers et de service

L'AMÉNAGEMENT & LE TRANSPORT

Équipement rural, remembrement, aménagement foncier, gestion de l'eau et de la voirie rurale ; Services de transport spécialisés des élèves handicapés vers les établissements scolaires et la gestion de la voirie départementale. Le SDIS (service départemental d'incendie et de secours) est chargé de la protection contre les incendies et gère les sapeurs-pompiers du département.

CULTURE, SPORT, TOURISME

Création et gestion des bibliothèques de prêt, des services d'archives, de musées, protection du patrimoine... «Compétence partagée» entre les communes, les départements, les régions et les collectivités à statut particulier, de même que les compétences en matière de sport, de tourisme, de promotion des langues régionales et d'éducation populaire.



LA RÉGION

ÉCONOMIE ET INNOVATION

industrie, commerce, agriculture, pêche, alimentation ou recherche

FORMATION ET EMPLOI

orientation, accompagnement dans le parcours de formation professionnelle, favorise l'accès à l'emploi ou l'embauche.

JEUNESSE ET ÉDUCATION

aides, bourses et services régionaux : lycée, et pour jeunes, transports, orientation et formation, études supérieures.

AMÉNAGEMENT DES TERRITOIRES

financement des projets de territoire des collectivités locales (et des associations et professionnels de santé) : équipement, aménagement, développement économique, santé

TRANSPORT

trains TER, cars interurbains, transports scolaires... Pour les collectivités, aides au financement des infrastructures de transports comme les gares et PEM, ou la réhabilitation de bâtiments.

TRANSITION ÉCOLOGIQUE

aides et services pour la transition énergétique, pour la biodiversité, pour la préservation des milieux aquatiques et pour le développement de l'économie circulaire.

CULTURE ET SPORT

développement culturel, sportif, patrimonial ou associatif et tourisme en Pays de la Loire.

LA RÉGION

ÉCONOMIE ET INNOVATION

industrie, commerce, agriculture, pêche, alimentation ou recherche

FORMATION ET EMPLOI

orientation, accompagnement dans le parcours de formation professionnelle, favorise l'accès à l'emploi ou l'embauche.

JEUNESSE ET ÉDUCATION

aides, bourses et services régionaux : lycée, et pour jeunes, transports, orientation et formation, études supérieures.

AMÉNAGEMENT DES TERRITOIRES

financement des projets de territoire des collectivités locales (et des associations et professionnels de santé) : équipement, aménagement, développement économique, santé

TRANSPORT

trains TER, cars interurbains, transports scolaires... Pour les collectivités, aides au financement des infrastructures de transports comme les gares et PEM, ou la réhabilitation de bâtiments.

TRANSITION ÉCOLOGIQUE

aides et services pour la transition énergétique, pour la biodiversité, pour la préservation des milieux aquatiques et pour le développement de l'économie circulaire.

CULTURE ET SPORT

développement culturel, sportif, patrimonial ou associatif et tourisme en Pays de la Loire.

SPORTS

23 JUIN

Journée olympique et paralympique

« Le 23 juin 1894, des délégués de 12 pays réunis à la Sorbonne à Paris votèrent unanimement leur soutien à la proposition de Pierre de Coubertin de faire revivre les Jeux Olympiques. Cette date marque la naissance du Mouvement olympique moderne et la fondation du Comité International Olympique (CIO) »

Depuis ce jour, le 23 juin reste donc la date de la journée Olympique.

Convaincu des bienfaits du sport pour chacun et pour la collectivité, la commune a fait le choix de candidater pour le label ville sportive. Nous visons donc plusieurs objectifs en lien avec le sport et les valeurs qu'il véhicule :

- travailler sur l'apprentissage du sport et ses valeurs pour les plus jeunes en proposant un service adapté facilitant l'accès à de nombreux sports et favorisant la découverte et l'éveil sportif.
- permettre à nos associations sportives d'évoluer dans de bonnes conditions avec des équipements adaptés et sécurisés.
- favoriser la création d'associations sportives pour intégrer nos aînés en leur permettant de conserver une activité physique adaptée tout en gardant un lien social fort.
- faciliter l'accès au sport pour les personnes en situation de handicap.

Le sport n'est pas que compétition. C'est avant tout un moment de dépassement, d'apprentissage, de découverte, d'échange et de respect.

C'est sur la base de cette réflexion, que la commune a mobilisé les associations sportives désireuses d'intégrer ce mouvement sportif du 23 juin.

Ensemble, elles organisent un plateau multisports ouvert à tous (enfants, jeunes, parents, grands parents, personnes en situation de handicap...).

Que vous soyez sportif ou non, elles vous donnent rendez vous le mercredi 23 juin, de 18h à 19h30 derrière la salle de sport de Saint-Florent-des-Bois pour pratiquer ensemble, dans la convivialité le basket, le hand, le tennis, le badminton...

SPORTS

23 JUIN

Journée olympique et paralympique

« Le 23 juin 1894, des délégués de 12 pays réunis à la Sorbonne à Paris votèrent unanimement leur soutien à la proposition de Pierre de Coubertin de faire revivre les Jeux Olympiques. Cette date marque la naissance du Mouvement olympique moderne et la fondation du Comité International Olympique (CIO) »

Depuis ce jour, le 23 juin reste donc la date de la journée Olympique.

Convaincu des bienfaits du sport pour chacun et pour la collectivité, la commune a fait le choix de candidater pour le label ville sportive. Nous visons donc plusieurs objectifs en lien avec le sport et les valeurs qu'il véhicule :

- travailler sur l'apprentissage du sport et ses valeurs pour les plus jeunes en proposant un service adapté facilitant l'accès à de nombreux sports et favorisant la découverte et l'éveil sportif.
- permettre à nos associations sportives d'évoluer dans de bonnes conditions avec des équipements adaptés et sécurisés.
- favoriser la création d'associations sportives pour intégrer nos aînés en leur permettant de conserver une activité physique adaptée tout en gardant un lien social fort.
- faciliter l'accès au sport pour les personnes en situation de handicap.

Le sport n'est pas que compétition. C'est avant tout un moment de dépassement, d'apprentissage, de découverte, d'échange et de respect.

C'est sur la base de cette réflexion, que la commune a mobilisé les associations sportives désireuses d'intégrer ce mouvement sportif du 23 juin.

Ensemble, elles organisent un plateau multisports ouvert à tous (enfants, jeunes, parents, grands parents, personnes en situation de handicap...).

Que vous soyez sportif ou non, elles vous donnent rendez vous le mercredi 23 juin, de 18h à 19h30 derrière la salle de sport de Saint-Florent-des-Bois pour pratiquer ensemble, dans la convivialité le basket, le hand, le tennis, le badminton...

1ÈRE ÉTAPE DE LA PRÉPARATION DU DÉBAT COMMUNAL DES MOBILITÉS ET DE L'AMÉNAGEMENT DES BOURGS

Au mois de décembre 2020, un Comité de pilotage en charge de la révision du plan de circulation et de stationnement de Saint-Florent-des-Bois a été constitué sous la présidence de Monsieur Gérard Laurenceau, conseiller municipal.

Ce Comité a pour mission de lister, en étroite collaboration avec le service urbanisme de la commune, l'ensemble des hypothèses de circulation et de stationnement possibles au cœur du bourg de Saint-Florent, cela en concertation avec les commerçants et les professionnels utilisateurs.

Des rencontres individualisées avec le Maire de Rives de l'Yon ont débuté pour prendre en compte les besoins propres à chaque métier. Comme le souligne Monsieur Laurenceau, « le but de cette démarche, entreprise avec des élus et des citoyens représentatifs, vise à dresser un inventaire de tout ce qui est de l'ordre du possible pour rationaliser les déplacements, sécuriser les riverains et les usagers des voies communales et des trottoirs, offrir des espaces de stationnement facilement identifiables et favoriser les modes de déplacements doux et harmonieux ».

Il s'agit d'une première étape préparatoire au débat communal des Mobilités et de l'Aménagement des Centres Bourgs qui débute à partir du mois de Novembre 2021 sur Rives de l'Yon.

Les citoyens auront donc l'occasion de donner leur avis et de prendre la parole à l'occasion de ce débat démocratique qui s'organisera en plusieurs phases et se conclura par une consultation de tous les habitants de la commune.

La finalité de cette opération est de construire en commun le projet de réaménagement du centre bourg de Saint-Florent-des-Bois pour optimiser son attractivité et améliorer nettement le cadre de vie.

Eric Canteneur, Maire délégué, considère « qu'il s'agit d'une étape importante de la vie communale locale qui marque notre volonté de nous inscrire dans la participation citoyenne et l'intelligence collective. Nul n'a de solution parfaite et magique. C'est en réfléchissant tous ensemble, que nous allons donner naissance à notre cadre de vie de demain.

Plusieurs projets seront travaillés avec un urbaniste et un architecte, ils seront soumis au débat public et au final les citoyens trancheront ».

Le projet retenu sera ensuite réalisé par tranches et un plan pluriannuel de financement sera présenté à la population.

A Chaillé-sous-les-Ormeaux, Madame Vanessa Lucas, Maire délégué, est chargée de constituer et piloter un groupe de travail identique pour l'aménagement du bourg, elle précise : « il est nécessaire d'étudier également la sécurisation des hameaux et villages qui ne doivent en aucun cas être occultés de cette démarche.

L'aménagement du centre, et le devenir du « Terrain du Pont » seront au cœur de ce travail qui sera mené avec les riverains ».

Un questionnaire sera accessible sur le site de la mairie prochainement (en version papier dans les mairies) au sujet de l'aménagement souhaité sur ce terrain si apprécié de tous, cela permettra d'obtenir un premier avis de la part des habitants ».

Les citoyens intéressés et désireux de participer à cet état des lieux et au listage des possibilités d'aménagement, qui s'inscrivent systématiquement dans la transition écologique, peuvent se faire connaître dans les accueils des mairies ou en adressant un courriel au secrétariat de la Mairie.



PROJETS

2021 : une année charnière pour la mise en œuvre des nouveaux projets communaux

Entretien avec Christophe Hermouet, Maire de Rives de l'Yon

MONSIEUR LE MAIRE, LE CONSEIL MUNICIPAL A ÉTÉ ÉLU LE 28 MAI 2020, QUEL EST VOTRE BILAN DE CETTE PREMIÈRE ANNÉE DE FONCTIONNEMENT ?

Je relève tout d'abord que le Conseil municipal travaille de manière intense sur tous les sujets de la commune. L'engagement collectif des élus pour faire progresser Rives de l'Yon est déterminé et quotidien.

En cette période de pandémie mondiale, nous avons priorisé nos efforts, dans la durée, pour assurer la sécurité et la protection des enfants dans l'ensemble des écoles et structures d'accueil de notre territoire. Le personnel communal est exemplaire dans cette mission et je tiens à l'en remercier au nom de tous. Les règles de non brassage que nous avons instituées, dès l'automne 2020, en concertation étroite avec les associations de parents d'élèves et les équipes enseignantes ont entraîné une mobilisation générale, depuis de nombreux mois, qui mérite d'être saluée. La commune a inscrit dans son budget primitif 2021 une enveloppe de 90 000€ pour maintenir ce dispositif sur toute l'année.

Elle le mettra en œuvre tant que cela sera nécessaire car c'est la protection de la vie qui compte en tout premier lieu.

QUELLES DIFFICULTÉS RENCONTREZ-VOUS ?

Les difficultés sont nombreuses car la gouvernance d'une commune nouvelle exige une vigilance accrue. L'investissement des élus et du personnel communal doit être très soutenu pour relever l'ensemble des défis que nous avons à affronter. Nous accomplissons un important travail au quotidien. Nous privilégions la concertation et le dialogue qui sont la signature de notre mode de fonctionnement et cela prend du temps mais le bénéfice est certain. Nous avons beaucoup de dossiers en cours et ne rechignons pas à la tâche. Le plus important du moment, après la maison de Santé pour laquelle le marché public est lancé, est l'élaboration du nouveau Plan Local d'Urbanisme (PLU). Il nous faut en urgence de nouvelles zones de construction de logements pour répondre à l'attente des rivayonnais et aux demandes sans cesse croissantes des jeunes ménages, des travailleurs et des retraités extérieurs, qui sont attirés à la fois par la qualité de vie de notre commune et son positionnement géographique. La question du logement, de la mixité sociale, de l'amélioration de l'accès à la location et à la propriété foncière est aujourd'hui cruciale. Cela vaut tant pour Chaillé que pour Saint-Florent.

AVEZ-VOUS DES SOLUTIONS CONCRÈTES À APPORTER RAPIDEMENT ?

Oui. Trente-cinq lots vont être mis en vente, dès cette année, sur le quartier écologique qui va être créé à Saint-Florent au niveau de la



route du Tablier en face des stades de foot. Ce quartier sera accessible à tous dans le cadre d'une politique volontariste de mixité sociale et de prix au m² adapté. L'ensemble de cette zone va être requalifiée et sécurisée en termes de sécurité routière car la vitesse des véhicules y est excessive et c'est inadmissible. La limitation de vitesse va d'ailleurs être abaissée à 30 km/heure afin de réduire le danger encouru par les différents usagers et riverains de ce lieu très fréquenté. Le troisième terrain de foot va cesser d'être exploité par le Club, de fait, le plan de stationnement et de circulation de ce secteur doit donc être revu. Les élus étudient actuellement en commun ces aménagements à venir. De la même manière, derrière l'ancienne boucherie, la commune est propriétaire de terrains qui vont être ouverts à la vente avec une labellisation Eco-quartier.

QUELLES SONT VOS AUTRES PRIORITÉS ?

Construire de nouveaux logements et des commerces au niveau de « l'Ilot Bocquier » en cœur de bourg à Saint-Florent-des-Bois. Cet ensemble immobilier (où était située la fleuriste rue Georges Clémenceau) a été acheté à l'initiative de la mairie par l'Établissement Public Foncier de la Vendée (EPF) sous la précédente mandature. En résumé, l'EPF est un organisme qui accompagne les collectivités dans leurs opérations immobilières en « portant financièrement » (entre autres) leurs projets, qui sont découpés en « périmètres », l'Ilot Bocquier est donc une de ces zones conventionnées avec l'EPF. Après étude, et pour mener une opération de requalification immobilière d'envergure, s'il le faut en plusieurs tranches, le Conseil municipal vient de voter à l'unanimité l'extension du périmètre de cet îlot jusqu'à la « venelle du marché ». Les propriétaires concernés vont être contactés à ce sujet.

Toujours à Saint-Florent, l'EPF est sur le point d'être missionné sur un autre périmètre : acquérir pour la commune « l'Ilot Guignard » (ancienne exploitation de pommes en face de la salle de l'Avenir). Le but étant aussi la construction de logements supplémentaires afin de maintenir notre population constante et donc pérenniser nos effectifs scolaires et l'activité de nos commerces. Vous le voyez, nous travaillons d'arrache-pied pour faire bouger la situation actuelle de la commune et répondre aux nouveaux besoins. Des terres supplémentaires seront par ailleurs classées « constructibles » dans le cadre de l'élaboration du PLU pour anticiper les besoins à venir.

ET À CHAILLÉ-SOUS-LES-ORMEAUX ?

C'est la même politique qui est appliquée, le territoire de la commune nouvelle ne faisant qu'un. Chaillé ne sera jamais oublié ou laissé de côté. Il retient au contraire toute notre attention pour l'extension des zones constructibles. Là encore, l'EPF de la Vendée va être missionné pour acquérir l'ancienne maison de Monsieur et Madame Giraudeau à l'angle de la place de l'église afin d'y construire des logements et des commerces.

Du côté de la voirie, nous venons d'achever une tranche de requalification et de végétalisation de la rue du Petit Moineau dans le cadre de la politique d'aménagement du bourg que nous avons promis de poursuivre. Nous avons respecté cet engagement en l'inscrivant dans la transition écologique puisque nous avons limité le bitumage et avons privilégié des plantes sauvages pour les espaces verts, je remercie d'ailleurs le travail mené par la commission de M. Nicolas BROCHARD et les services techniques à ce sujet.

La sécurité routière est également au cœur de notre réflexion sur cette rue où un aménagement de sécurité piétonnier a été réalisé à l'entrée de bourg côté Nesmy, et où la vitesse va être réduite à 30 km/h.

Dans la même optique nous avançons dans nos échanges avec les riverains concernant la



sécurité routière. Pour la rue des Petits Princes, au niveau des écoles, il y a lieu de se pencher sur la gestion du flux de circulation de véhicules et des cars, et leur stationnement, lors des entrées et sorties de classes des enfants. La rue des Artisans est également à étudier : une réunion va bientôt avoir lieu, toujours avec les riverains, pour également limiter la vitesse et envisager des aménagements de sécurité.

D'AUTRES SUJETS ?

Oui, nous pouvons apporter des informations complémentaires sur la Maison de Santé. Comme évoqué plus haut, les appels d'offres pour sa réalisation sont en cours et nous nous préparons activement pour débiter les travaux. 200 000€ supplémentaires de subventions publiques ont été fléchés sur ce projet d'envergure pour lutter contre la désertification

médicale. Une large concertation est menée avec les professionnels de santé pour préparer leur entrée dans les lieux dans des conditions optimales. Les modalités de fixation des loyers ont été négociées et le projet de futur bail professionnel a été présenté par le notaire de la commune. Quelques ajustements individualisés sont encore en cours. Sur le plan des praticiens médicaux, avec l'aide de l'association Rives de l'Yon Santé, des contacts ont été pris avec un nouveau médecin généraliste et un dentiste désireux de rejoindre ce projet. Aujourd'hui rien n'est encore concrétisé, mais nous ne perdons ni espoir ni motivation.

Par ailleurs, le travail sur les aires de loisirs annoncées lors de la campagne est amorcé. Deux groupes d'élus travaillent activement pour installer ces espaces de jeux et de loisirs sur chacune des communes déléguées pour les plus jeunes et les familles.

Enfin, concernant « les gros chantiers » l'étude de la construction des réfectoires pour les écoles de Saint-Florent va être engagée et ce, toujours dans la concertation.

AU NIVEAU DE NOTRE RELATION AVEC L'AGGLOMÉRATION DE LA ROCHE, QUE POUVEZ-VOUS NOUS DIRE ?

C'est un bilan très positif. La gouvernance de l'agglomération menée par son Président, Luc Bouard, repose sur une concertation permanente et un dialogue constructif. L'ensemble des maires travaille actuellement sur la mise en œuvre du nouveau Pacte Fiscal de l'agglomération.

Les efforts se concentrent sur la capacité à trouver de nouvelles recettes et à maximiser les économies à réaliser, notamment au travers de nouvelles mutualisations, tout en soutenant les plus petites communes.

Le plan prévisionnel d'investissements de l'agglomération tient compte de l'épidémie de COVID-19 en faisant preuve de prudence et de rigueur dans la gestion budgétaire. Ce qui compte avant tout est de maintenir le dynamisme des entreprises et de sauvegarder l'attractivité économique de nos territoires ainsi que les emplois.

La question de la gestion des EPHAD étudiée par l'agglomération est également un sujet important pour nous puisque notre territoire compte un EHPAD, il va y avoir des réflexions à mener.

Concernant l'agriculture à Rives de l'Yon, le soutien à nos agriculteurs est une priorité. Le non-renouveau de l'activité d'élevage notamment est une importante préoccupation qui exige des pouvoirs publics un véritable soutien.



BUDGET PRIMITIF 2021

STABILITÉ DE LA PRESSION FISCALE SUR LES MÉNAGES ET RIGUEUR DANS LA DÉPENSE PUBLIQUE

Le Conseil municipal de Rives-de-Lyon a voté, dans les délais prévus par la loi, le budget primitif 2021 de la commune nouvelle.

Cette étape essentielle de l'activité municipale a permis aux élus de débattre sur les recettes fiscales prévues en 2021 dans un contexte où la réforme engagée par le Gouvernement sur la suppression de la taxe d'habitation conduit à dresser un premier bilan sur ses conséquences en terme de compensation par l'Etat. Après projection des chiffres, le bilan est sans appel, la perte de recettes pour notre collectivité sera de 33 727 €.

Les élus ont décidé de tenir compte du contexte de pandémie nationale et de ses graves conséquences économiques pour nombre de familles rivayonnaises, sans parler des difficultés rencontrées depuis plus d'une année par les entrepreneurs individuels, les commerces des entreprises locales, ou les travailleurs privés de leur emploi ou encore, licenciés.

Aucune hausse de la fiscalité communale n'a donc été votée. L'ensemble des taux d'imposition sont maintenus au même niveau que celui de l'année 2020.

Monsieur Eric Canteneur, en charge de la délégation des affaires économiques, a insisté sur le fait que cela oblige « à faire plus que jamais preuve d'une rigueur accrue dans la dépense publique communale et d'une vigilance pour bien réfléchir sur la portée de nos choix et de nos investissements ».

Cette année, les investissements portent, entre autres, sur un renforcement des équipements de travail et de sécurité des agents communaux.

Un camion tribenne neuf va venir remplacer celui actuellement loué par la collectivité dans des conditions peu avantageuses dans la durée. Un tracteur multi-fonctions sera également commandé afin de permettre un meilleur entretien des espaces publics.

Rives de l'Yon a aussi recruté des agents contractuels à cette même fin, avec pour missions précises le ramassage des déchets, le nettoyage et désinfection des lieux ciblés comme prioritaires.

Les façades de la Mairie de Saint-Florent-des-Bois seront entièrement lavées, de même que son parvis, et l'ensemble des trottoirs en pavés situés en centre bourg.

A noter enfin que les épaves de voitures stationnées sur le parking arrière de la caserne des pompiers de Saint-Florent seront évacuées pour des raisons de sécurité et de salubrité publique. La volonté municipale étant de maintenir la commune dans un état de propreté constant.

A Chaillé-sous-les-Ormeaux, les murs en briques et crépis autour de la Place de l'Eglise seront nettoyés.

Le mur en pierres du cimetière sera refait dans les règles de l'art et selon des procédés traditionnels.

Les portes en bois du local du cimetière seront consolidées et repeintes, ainsi que les portes de l'église. Le parvis sera nettoyé et les fenêtres de l'édifice religieux grillagées pour éviter l'intrusion des oiseaux qui génèrent dégâts, jets de brindilles et déjections.

La politique d'entretien des bâtiments communaux sera menée à exécution selon le calendrier fixé par la commission communale pilotée par Monsieur Jacques Poiraud, Adjoint aux infrastructures et réseaux.

Retrouvez les budgets en détails sur le site internet de la commune rivesdelyon.fr

